



Monsieur Fernand Etgen
Président de la
Chambre des Député-e-s
Luxembourg

Luxembourg, le 20 février 2023

Monsieur le Président,

Par la présente et conformément au règlement de la Chambre des Député.e.s, nous nous permettons de poser une question parlementaire concernant **la situation des bénévoles assurant le « Service ambulancier »** à Madame la **Ministre de l'Intérieur** :

Un des objectifs du Plan national d'organisation des secours (PNOS), défini dans la loi modifiée du 27 mars 2018, est de garantir à la population une arrivée des secours en moins de 15 minutes pour au moins 90% des opérations de secours aux personnes, d'incendie et de sauvetage. En ce qui concerne les interventions en ambulance, ceci impliquera donc une amélioration d'au moins 12 points de pourcentage par rapport à la situation de base (pré-PNOS), où seuls 78% des interventions remplitaient l'objectif des 15 minutes.

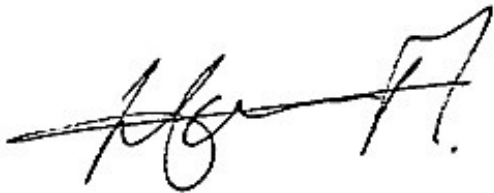
Actuellement, le « Service ambulancier » souffrirait de sous-effectifs dans certains centres. Selon nos informations, le nombre de bénévoles présent.e.s ne suffirait parfois qu'à assurer l'opérationnalité de la moitié des ambulances disponibles dans un centre donné, tel que par exemple dans la région de Pétange et de Differdange. Des ambulanciers bénévoles se soucieraient de plus en plus d'une situation anxieuse où il faudrait choisir entre deux interventions parallèles en raison du manque de personnel permettant d'envoyer également la seconde ambulance.

Dans ce contexte, nous voudrions avoir les informations suivantes de la part de Madame la Ministre :

- 1. Combien d'ambulances opérationnelles sont disponibles dans les différents centres d'intervention du pays et combien d'équipes assurent quotidiennement le service ambulancier à travers le pays ?**
- 2. Quels facteurs expliquent le cas échéant la différence entre le nombre d'ambulances et le nombre d'équipes ?**
- 3. Quel est le degré d'opérabilité du service ambulancier pour chacun des CIS concernés ?**

4. Combien de personnes ont suivi la formation « SAP 1 » (participer aux service ambulance comme stagiaire) et la formation « SAP 2 » (ambulancier) respectivement en 2019, 2020, 2021 et 2022 ?
5. Quelles mesures est-ce que Madame la Ministre entend prendre pour recruter davantage de personnes – aussi bien des professionnels que des bénévoles - en vue de garantir et d'améliorer le service ambulancier ?

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre très haute considération.



Marc HANSEN
Député



Jessie THILL
Députée